

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Vice-président,

Délégué aux Transports et à l'éco-mobilité

Monsieur Alain VIDALIES

Secrétaire d'Etat en charge des Transports

De la mer et de la pêche

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard St Germain

75007 PARIS

Marseille, le 10 septembre 2014

Objet : dégradation de l'infrastructure ferroviaire

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je suis informé par le directeur régional de RFF de l'impossibilité de terminer des chantiers tels ceux prévoyant l'accessibilité de la gare des Arcs ou bien celle de Cannes. La raison invoquée par RFF est le manque d'effectif de la part du service infrastructure de la SNCF.

Pour Cannes, l'absence invoquée de deux personnes s'occupant de la surveillance des travaux et des caténaires suffit à bloquer pour une durée indéterminée un projet prévu depuis plusieurs années.

Cela signifie que la SNCF n'a pas adapté la gestion des effectifs en fonction du nombre de projets à réaliser sur notre région.

Il est à noter, pour les deux exemples cités, Les Arcs et Cannes, qu'il s'agit là de projets visant à améliorer l'accessibilité du transport public, conformément à la loi, et que l'imprévision des acteurs ferroviaires vient ainsi faire obstacle à ces obligations légales, ce qui n'est pas admissible !

De plus, selon les deux établissements publics, SNCF et RFF, la situation devrait continuer de s'aggraver sans même que nous disposions d'une information globale et sans avoir été consultés sur le choix de stopper tel ou tel projet. Il semblerait que les deux établissements publics donnent priorité à des projets de lignes à grande vitesse plutôt que les projets concernant les transports du quotidien.

Par ailleurs, lors du sommet franco-italien du 20 novembre 2013, les deux gouvernements s'étaient engagés à poursuivre les négociations sur l'actualisation de la convention franco-italienne de 1970 relative à la ligne Turin-Cuneo-Breil-Vintimille-Nice et à établir un dispositif institutionnel de partage des responsabilités bien équilibré concernant son devenir, tant d'un point de vue opérationnel que de celui du financement.

J'observe que suite à l'annonce par le Ministre italien de la mise en place d'un fonds de 29M€, début 2014, votre prédécesseur Monsieur CUVILLIER, avait écrit au Président de RFF pour lui demander de préparer un projet de convention de financement avec RFI. Près de neuf mois après ce courrier, la Région PACA n'a pas encore pris connaissance d'un projet en ce sens.

L'Etat italien met aujourd'hui en œuvre un plan de relance avec un investissement important sur les infrastructures ferroviaires dont la ligne située entre Coni / Tende / Breil sur Roya et Nice/Vintimille avec un déblocage de 29M€, afin de lever la limitation de vitesse imposée sur le territoire français depuis décembre 2013. RFF indique être dans l'incapacité de réaliser des travaux avant 2017. Ces travaux visent à remédier l'inaction de l'établissement public depuis plus de 10 ans et ce, malgré les interventions répétées de la Région. RFF nous indique également que le montant de 29M€ prévu côté italien ne permettrait pas de lever la limitation de vitesse de 40km/h imposée sur une très longue distance (40km).

Dans le même temps l'établissement public a dû percevoir a minima 10 M€ de péages versés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la circulation des trains français et italiens.

Nous exprimons les plus fortes réserves sur le montant de dépenses aujourd'hui annoncé, 90M€, pour lever la limitation de vitesse. L'expertise Tractebel avait fait un certain nombre de propositions chiffrées : voie, sécurisation des tunnels, rénovation du système de télécommande... en trois volets. La partie sécurisation, que finance l'Italie, était évaluée à 30 M€, les deux autres volets correspondant à des travaux à moyen terme pour assurer la pérennisation de la ligne et son développement voire la mise en compatibilité pour l'accessibilité.

Devant cette attitude, la Région s'interroge sur la réelle volonté de RFF et de la SNCF de remédier à la situation, et si l'objectif poursuivi par les deux établissements publics, malgré ceux qui leur sont fixés par l'Etat de promouvoir le développement du transport ferroviaire, n'est pas de rendre inévitable la fermeture de cette ligne.

En conséquence, je vous propose que l'Etat puisse missionner un acteur indépendant comme l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, qui a déjà fait des expertises sur les infrastructures ferroviaires françaises. Une telle étude devrait être diligentée de façon urgente afin de déterminer l'état réel de la ligne, les travaux nécessaires pour supprimer la limitation de vitesse et ceux nécessaires à plus long terme.

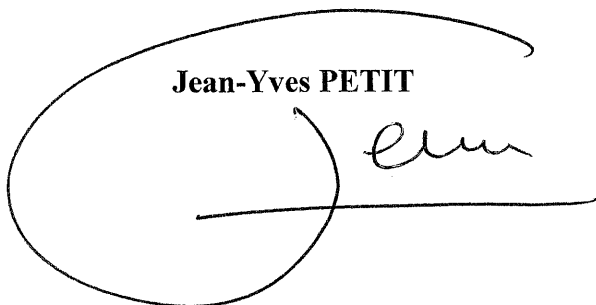
Concernant la gestion et la réalisation des travaux, je vous propose que soit examinée la solution de mobiliser nos partenaires italiens et notamment RFI qui pourrait être en mesure de répondre aux délais prévus par le décret du gouvernement Italien d'une mise en chantier avant le 30 Juin 2015.

Vous conviendrez, monsieur le Secrétaire d'Etat, que la généralisation de ces situations, que l'on retrouve également sur le haut de la ligne des Alpes, entre Mont-Dauphin/Guillemestre et Briançon (report des travaux en 2016 sans aucun financement prévu à ce jour) est totalement inacceptable et va l'encontre de l'égalité des territoires. Les populations et les élus des territoires concernés ainsi que les élus régionaux ne sauraient voir, sans réagir, les conditions de déplacement continuer de se dégrader, compte tenu notamment des efforts consentis par la Région, en particulier, dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007/2013, pour engager la remise à niveau de ces infrastructures.

Je suis à votre disposition pour toutes explications complémentaires pour permettre un aboutissement favorable de ces dossiers.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Yves PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JY Petit', is written over a large, hand-drawn oval. A horizontal line extends from the bottom of the oval to the right, passing under the signature.